

DÉFENSE PUBLIQUE.

25.—Echelle des pensions annuelles payées aux soldats blessés durant le service actif ou qui ont été frappés d'incapacité pour le travail.

	Classe 1 Totale	Classe 2 80 p.c.	Classe 3 60 p.c.	Classe 4 40 p.c.	Classe 5 20 p.c.
	\$	\$	\$	\$	\$
Simple soldats.....	480	384	288	192	96
Sergent.....	510	408	306	204	102
Sgt.-major, escouade, batterie ou compagnie.....	510	408	306	204	102
Sgt. Q.-M., escouade, batterie ou compagnie.....	510	408	306	204	102
Sergent de couleurs.....	510	408	306	204	102
Sergent d'état-major.....	610	408	306	204	102
Sgt.-Major de régiment, non breveté..	620	496	372	248	124
Maître-canonnier, non breveté..	620	496	372	248	124
Sgt. Q.-M. de régiment..	620	496	372	248	124
Sous-Officier, breveté..	680	544	408	272	136
Lieutenant.....	720	576	432	288	144
Capitaine.....	1,000	800	600	400	200
Major.....	1,260	1,008	756	504	252
Lieutenant-colonel.....	1,560	1,248	936	624	312
Colonel.....	1,890	1,512	1,134	756	378
Brigadier-général.....	2,700	2,160	1,620	1,080	540

NOTA.—Dans le tableau ci-dessus, l'incapacité totale est représentée par 100 (classe 1). Les autres classes reçoivent des sommes en proportion des montants payés à ceux qui sont dans la classe 1. Si l'incapacité est de moins de 20 p.c., il pourra être accordé un don n'excédant pas \$100.

Service Naval.—Le Service Naval du Canada a été établi par la Loi du Service Naval, 1910 (9-10 Ed. VII, ch. 43), et les principales dispositions en ont été données dans l'Annuaire de 1910, pp. xxvii à xxix. Le ministère du Service Naval alors établi, comprend maintenant 8 divisions: 1° le Service Naval; 2° les Pêcheries; 3° la protection des Pêcheries; 4° le Service des Marées et des Courants Maritimes; 5° le Service Hydrographique; 6° la Radio-Télégraphie; 7° le Service de Surveillance des Mers du Nord; et 8° les Primes aux Pêcheries. Le total des crédits votés en 1915-16 en faveur de ce ministère, se sont élevés à \$4,176,500, dont \$2,463,333 ont été dépensés. Les crédits alloués à la division du Service Naval, se sont montés à \$1,000,000, dont \$401,722 ont été dépensés. Outre cette somme, il a été dépensé \$3,274,020, à même les crédits votés pour la guerre.

Collège Royal Naval.—Les officiers en charge du Collège Royal Naval continuent à donner les rapports les plus favorables des cadets de cette institution, quant à leurs progrès physiques et intellectuels durant l'année écoulée. Les midshipmen qui ont fait du service sur les vaisseaux de la Marine Royale et de la Marine Royale Canadienne ont conquis les plus hauts témoignages d'estime. Quatorze midshipmen qui entrèrent au Collège en janvier 1911 ont été promus au rang de sous-lieutenants le 1er septembre 1915. Deux de ces officiers servent aujourd'hui dans le service sous-marin britannique et quatre lieutenants et cinq ingénieurs-lieutenants sont en service sur la Grande Flotte. Six cadets entrèrent au Collège après les examens réguliers de mai 1915. Le cours des études du Collège Naval Royal du Canada, Halifax, correspond maintenant à celui du Collège Militaire de Kingston, mais il sera